

Le Bac Pro SAPAT est une formation du second degré (IV), c'est un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

PUBLIC CONCERNE

- Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ;
- Pour les personnes reconnues RQTH à partir de 16 ans sans limite d'âge.
Tout employeur privé ou public, entreprise, association, profession libérale, peut conclure un contrat avec un travailleur handicapé.

PREREQUIS, MODALITES D'ACCES

- Après une seconde professionnelle
- Etre titulaire d'un C.A.P.A ou B.E.P.A dans le secteur des services
- Après une 1ère ou terminale ou CAP d'un autre secteur d'activité avec dérogation
- Entretien et lettre de motivation

OBJECTIFS

Le titulaire du Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires organise aussi bien des activités destinées à entretenir et à maintenir le lien social sur un territoire, que des interventions relevant des services à la personne. En fonction des besoins qu'il a identifiés, il conçoit une offre de services adaptée aux populations rurales et destinés notamment, à l'éducation des jeunes, à la prévention de l'isolement des seniors, à l'accès au droit et aux services publics, à l'inclusion numérique, à l'aide sociale, à la création d'espaces de convivialité... . Il définit la prestation, évalue ses coûts, la met en œuvre et assure son évaluation. Le bachelier travaille dans les associations, dans des structures relevant des collectivités locales (centres communaux d'action sociale (CCAS), centres intercommunaux d'actions sociale (CIAS), maisons des solidarités ou de l'autonomie, centres sociaux et espaces de vie sociale, maisons des services publics, maisons citoyennes ...).

En matière de services à la personne, le bachelier travaille essentiellement comme intervenant ou cadre intermédiaire dans les structures de services à la personne (associations d'aide à domicile en milieu rural, organismes publics ou entreprises privées). Il peut organiser une intervention chez une personne dépendante, en allouant les moyens humains et matériels nécessaires aux besoins de celle-ci. Mais il peut aussi intervenir directement auprès de cette personne en l'accompagnant dans les actes de la vie quotidienne (toilette, préparation des repas...), en organisant des activités d'animation destinées à maintenir son autonomie, et en élaborant un projet individualisé garantissant son bien-être.

DELAIS D'ACCES, DUREE ET DATES

Le contrat peut être signé 3 mois avant l'entrée en CFA. Rentrée fin août / début septembre.

Formation organisée sur 3 ans.

Durée variable en fonction du contrat d'apprentissage.

35 heures par semaine.

665 heures environ par an.

Entretien et lettre de motivation des candidats.

Version novembre 2022

TARIFS

Prise en charge de la formation par l'OPCO de l'entreprise dans son intégralité.

Les frais d'hébergement et de restauration peuvent être financés dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Une aide au premier équipement est également possible.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap.



CONTACTS

Responsable de formation : Sandrine COTTARD

Référent apprentissage : Pauline DIZAMBOURG

Tél. : 02 35 34 43 00 – Mail : mfr.totes@mfr.asso.fr

Version novembre 2022

MFR - 11 rue du Général Leclerc - 76890 TÔTES



02 35 34 43 00 - www.mfr-totes.fr - mfr.totes@mfr.asso.fr

